

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	16
Objet	TRANSPORTS SCOLAIRES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE DES ABONNEMENTS SCOLAIRES INTERNES SUR TER
Rapporteur	Olivier GIRARDIN

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 115
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOIARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLÉ Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Présents mais ne participent pas au vote : CHAMPAGNE Anicet, DUCHÊNE Annie, GUITTON Jordan, HELIOT-COURONNE Isabelle, SEBEYRAN Marc.

Excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote : DA ROCHA Katia, GONCALVES José, MARTINOT Bruno.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
115	08	115	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

**TRANSPORTS SCOLAIRES
AVENANT N°1 A LA CONVENTION
RELATIVE A LA DELIVRANCE DES ABONNEMENTS SCOLAIRES INTERNES SUR TER**

Annexe : Projet d'avenant à la Convention pour la délivrance et le règlement des abonnements à destination des élèves internes utilisant le réseau TER

Exposé :

A compter du 1^{er} septembre 2017, Troyes Champagne Métropole avait confié, à la Région Grand Est, l'organisation des services de transport scolaire concernant 68 communes du ressort communautaire.

Ayant acquis la maturité nécessaire, la communauté d'agglomération a décidé en avril 2021 de reprendre cette compétence en gestion directe pour l'année scolaire 2021/2022, avec l'appui de son exploitant historique, la Régie des Transports en Commun de l'Agglomération Troyenne (TCAT).

Pour l'année scolaire 2021/2022, près de 3 000 élèves ont été inscrits au transport scolaire par autocar sous la supervision de la TCAT et de Troyes Champagne Métropole. Les transports scolaires repris en gestion directe en 2021 sont effectués par des autocars de transporteurs privés ou par des autocars TER.

Certains élèves habitant et étant scolarisés sur TCM empruntent des services de TER dont la gestion et la tarification sont de compétence régionale. L'Agglomération n'aurait pas d'intérêt économique et écologique à mettre en place une offre parallèle, aussi elle prend en charge les abonnements des élèves concernés.

Dans ce contexte, deux conventions liant TCM, la Région Grand Est, la TCAT et la SNCF ont été prises en 2021 de manière à prévoir le partenariat entre chaque intervenant pour la délivrance des titres spécifiques à destination des élèves internes et des titres Primo Scolaire pour les élèves demi-pensionnaires.

Le 20 mai dernier, la Région Grand Est a voté un changement de tarif applicable aux internes. Pour l'agglomération de Troyes, cela implique l'arrêt de la facturation des cartes et la possibilité offerte aux élèves de bénéficier d'une réduction de 50% sur l'ensemble des trajets en TER Fluo.

Le prix de l'abonnement Primo Scolaire interne correspond à un nombre d'aller-retour basé sur le prix kilométrique 50% repris au tarif voyageurs TER Grand Est au moment de son chargement sur la carte Simplicités. Les tarifs applicables au 1^{er} juillet 2022 sont indiqués à l'annexe 4 de la Convention.

Ce changement de tarif implique la signature d'un avenant à notre convention. Le projet d'avenant annexé a pour objet de modifier la Convention relative à la tarification scolaire à destination des élèves internes valable sur les réseaux Fluo Grand Est pour intégrer les évolutions tarifaires lié à la simplification de la gamme

tarifaire (support billettique, abonnement Primo Scolaire Interne, accès au tarif Fluo Jeune à savoir 50% de réduction sur tout le réseau Grand Est y compris pendant les vacances scolaires juillet – Août).

TCM prend en charge 100% du coût de l'Abonnement scolaire à destination des élèves internes. Pour les abonnés scolaires relevant de Troyes Champagne Métropole, le tarif d'abonnement annuel reste au montant de 84€ (ayant-droit) ou de 210 € (non-ayant-droit).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de relative à la délivrance et au règlement du prix des abonnements à destination des élèves interne, ouvrant droit à subvention.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**